

A Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Nous venons par la présente vous faire part de nos différentes observations suite à la lecture du projet d'implantation d'un centre de Stockage de Déchets Non Dangereux et de déchets inertes au lieu-dit « Mucciellu » sur la commune d'Albitreccia.

L'enquête publique concernant ce projet de Centre de Stockage de Déchets ne tient pas compte du projet de carrière de granite présenté à l'enquête publique en novembre dernier et de l'effet cumulatif de trois Installations Classées Protection de l'Environnement implantées à quelques mètres les unes des autres.

Ensuite il s'agit d'enfouissement de déchets non-revalorisés (et pas non-revalorisables) car ils n'ont pas fait l'objet tri/valorisation en amont, la Corse du Sud ne triant que 8 à 12 % de ses déchets (chiffres Insee). La mise en décharge est une solution de facilité coûteuse pour la collectivité et l'environnement, qui freine la mise en place de politiques de prévention et le développement du recyclage (Cf. CNIID)

Le projet

...Les déchets entrant sur l'ISDND, seront les déchets non dangereux produits par le bassin de vie de la microrégion ajaccienne, ayant préalablement transités par le quai de transfert de Corse Eurodéchets....

Selon l'article L 541-1 du Code de l'Environnement, la mise en « décharge » est le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. En tant que « voisins proches », nous nous inquiétons fortement sur le contenu de ces poubelles. Aucune étape sur le tri en amont n'est indiquée dans le dossier. Le transit par le quai de transfert à la Caldaniccia, implique-t-il la gestion des déchets par tri et valorisation ? Celle-ci relevant d'une compétence locale, où les limites sont fixées aux « conditions techniques et économiques du moment » n'inspire pas confiance. Qui contrôlera tout ce qui rentre sur le site ? Apparemment, trop souvent cette règle est détournée et abusivement mise à profit.

Concernant l'activité de stockage ISDI peu d'informations sont données quant à l'acheminement et le stockage de ces déchets.

Le PGDND en cours, aux objectifs environnementaux très ambitieux, préconise la mise en œuvre d'unités de Tri Mécano Biologique, afin de permettre de diminuer la part des déchets ultimes à enfuir. Le principe de proximité est à optimisé par l'installation importante de traitement autour des cinq zones urbaines (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Calvi, Corte). La population soulève la question : 45 000 t/ans pour la microrégion Ajaccienne, ou par la suite puisque l'implantation est là pour la zone urbaine d'Ajaccio ? Abstraction faite des adhésions communales des uns et des autres à l'une ou l'autre des entreprises compétentes en la matière. Ne serait-il pas plus prudent d'attendre un PGDND validé, afin d'implanter ce genre d'installation en adéquation totale avec les objectifs de ce Plan ? L'urgence de ce dossier, contre le nombre d'années de désagréments que nous allons subir semble bien injuste pour une population rurale consciente de son environnement et donc de ses déchets.

Enjeux environnementaux

L'étude d'impact ne prend pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux du site. La plupart des recherches sont bibliographiques, il y a peu de prospections de terrain. D'ailleurs, l'étude présentée sur les Espèces potentielles (Page 71) a été menée à une dizaine de kilomètres de la future ISDND (Coti Chiavari - 2A). Pourtant, des espèces sont présentes et reconnues sur le secteur de Bellevalle/ Monte Rosso ; elles sont d'un intérêt patrimonial (Chiroptère, Salamandre corse, Tortue d'Hermann, Faucons crécerelle, Chouettes, Milan Royal, Buse, Accipiter, Pic épeiche, Sittelle, truite Macrosigma). Qu'en sera-t-il aussi des espèces qui se trouvent aux alentours du site et en aval, comme les poissons qui se trouvent dans le Prunelli et les espèces marines à son embouchure ?

Qu'en est-il du milieu floristique, les investigations ont-elles été assez poussées sachant que le secteur abrite, entre autres espèces sensibles, la *Fuirene Pubescent*, espèce végétale protégée, mentionnée dans le dossier page 63 : « Cette espèce a, en effet, été localisée par Guihlan Paradis à quelques kilomètres du site en bordure de la route qui franchit la crête la plus proche en allant vers Pila Canale ». Mais depuis cinq mois, (novembre 2012), la *Fuirene Pubescent* est inscrit à liste rouge mondiale de l'UICN (N° 2359 LC LISTE ROUGE). Devant ce nouvel élément il serait judicieux de vérifier que cette espèce ne se trouve pas sur les terrains des deux projets en cours.

Notons aussi que le coût des mesures pour le milieu physique du site nous semble insuffisant, certain critères ne sont même pas chiffrés (page 201)

Les risques inhérents à ce type d'installation

Nous pouvons légitimement craindre pour notre sécurité quand les enquêtes ITOM, base de données ARIA-BARPI font part de 104 accidents technologiques enregistrés sur la période 2000-2009 spécifiquement sur des ISDND.

Ces enquêtes nous donnent quelques exemples :

L'incendie de Beine-Nauroy en 2002, provoqué par la circulation d'air via le réseau de collecte de lixiviats au sein d'un massif de déchets recouvert sur un site fermé.

On signale la destruction totale ou partielle des barrières d'étanchéité sur des emprises variables, ainsi que des réseaux de captage des lixiviats et du biogaz.

Les conséquences de ces destructions sur les débits de fuite des lixiviats n'ont été évaluées que dans quelques cas et limités aux zones de talus surplombant le niveau des déchets.

Certain cas font état du déversement direct des eaux d'extinction d'incendie dans le milieu naturel.

D'autres signalent les émissions de fumées d'incendie, notamment Vic-sur-Cère en 2005 : évacuation d'un village riverain situé sous le panache ; et Sainte-Sévère en 2006 : panache visible à plus de 10 km du site.

Une étude des retombées atmosphériques a été effectuée suite à l'incendie de Saint-Fromond en 2002 : des concentrations importantes de dioxines et furanes ont été mesurées dans l'environnement et ont conduit à la suspension des productions agricoles et plusieurs prescriptions limitatives sur une zone de 30 ha.

Notez aussi que, le *Centre de Valorisation des Déchets (CVD) de Fresnoy-Folny en Seine-Maritime* cité en exemple dans *le dossier d'impact à la page 123*, a subi un incendie le dimanche 22 avril 2012, mobilisant 50 pompiers pour maîtriser le feu et les risques de pollution.

Ces exemples nous prouvent que, effectivement, le risque zéro n'existe pas !

Le milieu naturel & Incendies

...La création d'une bande de protection incendie, si elle représente une destruction directe de la strate arbustive qui la recouvre, offre néanmoins l'opportunité de rouvrir un milieu...

Le dossier n'a apparemment pas connaissance que la commune est classée en risque « feux de forêt », et qu'à proximité du site, se trouvent hameaux et villages, dont Monte Rosso enclavé dans un maquis dense mettant en péril pas moins d'une centaine de personnes. On nous opposera la distance minimum réglementaire entre la limite de décharge et la première habitation et effectivement, elle est, dans ce cas, respectée de quelques mètres. Mais elle se révèle bien faible au regard des incendies qui ravagent notre île chaque été !

La présence de trois Installations Classées Protection de l'Environnement (ce Centre de Stockage de Déchets, le projet de carrière de granite en cours et la carrière déjà en exploitation) à quelques mètres les unes des autres, accentue ce risque. L'enquête ITOM, base de données ARIA-BARPI enregistre **84.6 % d'accidents incendies** sur ces installations.

Un rapport de la Sécurité Civile doit être exigé.

Effets sur le trafic

...Le trafic futur est estimé à 29 rotations par jour en semaine et 14 rotations le samedi, soit 58 passages de camions par jour en semaine et 28 passages de camions le samedi. En l'absence de comptages routiers sur la route départementale RD302, l'augmentation du trafic est délicate à évaluer. Cependant, le trafic engendré devrait être significatif...

Or, l'augmentation significative du trafic routier est facilement évaluable ! Les différentes activités industrielles en cours ou en projet sur la D 302, tronçon Pisciatello / col de Belle valle, draineront en plus de la circulation actuelle :

- 178 passages de camions par jour + 28 le samedi.
- Soit 2.6 camions par minute (sur 8 h/j d'activité) allant du 5T5 au 38 T.
- Sur les 15 minutes en moyenne de circulation sur ce tronçon, 39 poids lourds seront suivis ou croisés.

Il est intéressant de voir que des gros dossiers d'aménagement industriel sont déposés les uns après les autres, sur un même territoire sans aucune corrélation. Lors de l'enquête publique pour la carrière Pompéani, nous ne pouvions parler de « décharge » et pour celle-ci, bien évidemment il n'existe pas une ligne sur le projet d'une deuxième carrière qui se situera à quelques mètres plus haut. L'enchaînement de ces études, permettent de masquer très astucieusement le cumul des activités à haut risque sur un tout petit territoire. Le pôle routier du département ayant été interrogé sur le sujet, nous indique qu'aucune étude routière récente n'a été effectuée sur cet axe, voire même serait inexistante ! Les points d'impacts visuels sont bien pris en compte, mais l'impact des « tôles froissées » est totalement absent du dossier !

La chaussée est représentée par deux voies de circulation opposables de trois mètres chacune. Les bandes dérasées sont irrégulières et ne peuvent jouer leur rôle de zone de sécurité. Les eaux pluviales mal drainées par les bernes, créent de nombreuses zones d'aquaplaning. Certains virages constamment à l'ombre sont soumis au verglas tout au long de la journée. Le brouillard est récurrent dans la région. Les éboulis causés par le passage d'animaux sauvages génèrent des déboîtements dangereux.

La sinuosité de la route, sa construction sur remblais et sa largeur, méritent une étude approfondie des impacts sur son environnement, suite au changement de destination de cet axe routier, à savoir :

-Adéquation entre la courbure des virages et la visibilité (rideau végétal). Cette route de montagne qui joue parfaitement ses rôles de « coupure d'urbanité » et touristique, ne pourrait se permettre un démaquisage féroce qui d'une part, mettrait à vue le centre de stockage et les carrières et d'autre part, fragiliserait les talus par ravinement.

-Le trafic engendrera une émission considérable de polluants. La configuration géographique en vallon favorisera des pics de pollution, tout comme les trois activités industrielles fonctionnant également l'été et surtout la saisonnalité des apports de déchets.

-Prise en compte de la pollution sur le revêtement et déversement des eaux sales drainées le long des accotements et rejetées souvent dans les champs occupés par des animaux : Centres équestres, zone de pâturage, vignobles et pépinières.

-La responsabilité de la détérioration inévitable de cet axe routier et son financement.

-Les transports d'urgence, scolaires et publics seront mis en danger. Ainsi que les randonneurs du sentier « Mare et Monti ». Notons aussi que cette route est très prisée par les deux roues.

A l'époque classée « route des saveurs » par la chambre de l'agriculture, une réputation de « route des odeurs » risque de nous pendre au nez !

-Le rayon de deux kilomètres pris en charge par l'enquête publique élimine les communes utilisatrices de la route : Cognocoli, Pila Canale, Pietrosella ... Un nombre considérable de gens empreinte ce parcours au quotidien et craignent pour leur vie.

Pour conclure sur ce point, les compensations proposées (table d'orientation, miroir, voie de retournement et signalétique de camion...) semblent être bien légères face au danger qui sera présent dans cette zone particulièrement accidentogène. La route est le lien fondamental entre les différents secteurs économiques, sociaux, touristiques, juridiques, et de la santé. Son étude doit être appréhendée dans sa globalité.

Effets sur les eaux souterraines

...Les effets sur les eaux souterraines sont potentiellement une pollution des eaux circulant sous le site par les lixiviats... Les polluants traceurs de risque susceptibles de causer des impacts sanitaires sont les suivants (guide ASTEE) : Métaux : arsenic, cadmium, nickel ; le benzène ; COV : 1,1,2 trichloroéthane, trichloroéthylène, tétrachloroéthylène ; HAP : benzo(a)pyrène. (Page 174)...

Le dossier nous apprend que sur l'ensemble du secteur, de fortes zones de fracturation accompagnent de toute évidence une augmentation locale de la perméabilité.... Et que l'observation seule ne permet pas de connaître la continuité de ces failles. L'étude de la

photo de fracturation (fig 7) fait apparaître deux failles principales qui traversent ce site. Or, dans le dossier il n'apparaît aucune carte susceptible de faire le lien entre l'emplacement des sondages effectués et ces fameuses failles qui transportent indéniablement de l'eau, qui va bien quelque part et forcément jusqu'à la mer... Les forages et les carottages ont-ils bien été implantés ? Nos expériences diverses, pour amener l'eau jusqu'à notre robinet dans le rural, nous permettent de vous alerter sur les nombreuses veines qui irriguent notre territoire.

De toute évidence, ce vallon réceptionne de l'eau de toute part :

- en souterrain à des profondeurs très variables, et la recherche semble bien légère au vu des enjeux, alors qu'une simple recherche d'eau « à la baguette » détecte sur la traversée de la départementale de l'eau à approximativement 15 mètres de profondeur !
- en surface avec un ruisseau soit disant temporaire, mais qui de mémoire populaire a toujours coulé !
- en ruissellement, où l'étude pluviométrique date d'une bonne vingtaine d'année ! D'après les spécialistes climatiques, les épisodes pluvieux et venteux ont augmenté ces dernières années en temps et en puissance.
- Quant à la stabilité des talus, point besoin de grosses études, il suffit de prendre cette route tous les jours pour en apprécier sa faiblesse !

En y rajoutant les ondes de chocs des dynamitages autorisés ou en cours d'autorisation des carrières voisines, nous nous posons la question sur le choix d'un tel site, véritable entonnoir, où tout dévale jusqu'au Prunelli et ses captages d'eau potable pour la région Ajaccienne, avec un débit à hauteur de 120 m³. De même, [page 47](#), un sondage pour la qualité des eaux souterraines est pris *à titre indicatif*, et ne pourra *servir de référence*, car il est situé bien en amont. Cela nous paraît bien léger pour définir un site à vocation de décharge !

Nous constatons une fois de plus, que le périmètre du SDAGE n'est pas encore validé et que le périmètre de protection éloigné des captages du Prunelli est en révision !

Dans le dossier d'analyse d'impact, les impacts sont qualifiés comme forts et permanents.

Bien que le dossier semble apporter une attention toute particulière sur la fuite des lixiviats, il n'en reste pas moins que plusieurs études font état des contraintes s'appliquant aux couches argileuses et/ou aux géosynthétiques bentonitiques... provoquant l'écoulement des lixiviats à travers des fissures ou loupes de perméabilité. Notons que L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) a retenu des débits de fuite de 200 et 400 litres / ha / jour, soit de l'ordre de 4 à 8% du volume de lixiviats produits. Ces estimations se fondent sur deux études conduites (Bonaparte 1990 et Rollin 1998). Dans 11 pays, établissant l'occurrence moyenne de défauts au niveau des géomembranes : défauts circulaires de 2 mm à 1,1 cm de diamètre ; densité de 15 à 20 défauts par hectare.

Il est déplorable de constater, ([page 195](#)) que le choix pour le traitement des lixiviats ne soit pas défini. En l'absence de cet élément (important) comment pouvons-nous juger de ce procédé alors qu'il devrait figurer dans le dossier?

L'avis environnemental préconise le traitement sur place : un risque supplémentaire pour la population ! Une étude franco-allemande (AVL-Ludwigsburg / l'ADEME) démontre un retour

des eaux de percolation des ISDND en dessous des normes autorisant leur rejet dans le réseau public d'assainissement (entre 80 à 450 ans !)

Le procédé de collecte, de traitement des lixiviats et le traitement des autres polluants est opaque, tout comme le devenir des boues résiduelles.

Le nombre de défaillances technologiques susceptibles de se produire, nous laisse présager de l'importance du nombre de risques auquel nous aurons à faire face.

Aéroport

...Au vu des documents mis en ligne par le SIA (Service d'Information aéronautique), les approches d'atterrissage à vue ou aux instruments ainsi que les décollages sont éloignés du site du projet...

Or selon l'annexe 14 de l'OACI sur la protection des aéroports la distance minimum entre ce type d'installation et un aéroport est supérieure (Décret n° 2012-1152 du 15 octobre 2012 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation de l'aviation civile internationale OACI relatif à la méthode de surveillance continue dans le programme universel d'audits de supervision de la sécurité, signé à Montréal le 10 mai 2012). De plus Selon un rapport du Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la sécurité de l'aviation civile (N°11 Oct 2009), les données sur les collisions entre oiseaux et aéronefs à Ajaccio montrent que le taux d'incidents sérieux calculé sur une période de 10 ans est trois fois supérieur au taux national. Le plus grand nombre de ces collisions concerne les laridés. Le goéland leucophée étant adepte des décharges, le risque aviaire ne peut être ignoré, d'autant plus que le secteur de Bellevalle est aussi un « point de sortie » pour l'aviation légère.

L'avis de l'aviation civile nous semble primordial !

Effets sur l'agriculture

...Les parcelles concernées par le projet étant occupées uniquement par des bois, il n'y aura pas d'effet prévisible sur l'agriculture...

Les parcelles envisagées font l'objet d'un Plan Simple de Gestion agréé par le conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Ce cadre administratif n'étant pas évoqué dans le dossier, dans quelle mesure le changement de vocation de ces terrains est-il possible ?

Les exploitations agricoles, exclues du périmètre d'étude ne pourront que subir les nuisances.

La démesure entre les contraintes de demande de labels de qualité et le rayon d'impact établie pour ce genre d'implantation exaspère les habitants. Cette terre fertile, irriguée naturellement, va être dédiée à un site industriel souillant pour une période indéfinie un large territoire qui aurait pu reprendre son activité agricole d'origine par de jeunes agriculteurs Corses en manque de terres !

Alors que le PLU en cours d'élaboration prévoit le retour de ces terres à l'Agriculture.

Mesures pour le paysage

...elle n'en oublie pas pour autant la compensation au travers d'aménagements en périphérie du site à destination du public, tel la création d'une déviation au sentier Mare à Monti qui longe le site, (page 32)...

Le Mare e Monti Sud, inscrit au PDIPR, démarre de Porticcio, emprunte sur 2,5 km environ les bas-côtés de la départementale 302 en longeant sur plusieurs mètres le site d'implantation de l'ISDND et s'engouffre dans le maquis (u grecu) pour traverser les terrains du projet de carrière en cours et rejoindre (Anghione) le Mare à Mare centre qui lui-même remonte vers le col St George et va jusqu'à Ghisonnacia. Son circuit se trouvera alors entre des carrières et une décharge, il n'aura plus aucun attrait. Les sites d'hébergement, les commerces et les activités touristiques-agricoles seraient directement affectés par ce projet avec un enjeu en termes de chiffre d'affaires et d'emplois. Sachant que conformément au Code de l'Environnement article L361-1 : toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité du PDIPR, doit à peine de nullité, comporter soit le maintien soit le rétablissement de cette continuité. Les communes concernées : Albitreccia, Pietrosella, Grosseto-Prugna sont tenues d'en informer le Département qui doit ouvrir une enquête publique.

Quant à l'éventualité d'une déviation, une question se pose : Peut-on aliéner ou dévier un chemin d'utilité publique, au bénéfice d'entreprises privées ? Et toujours de constater que le Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée est cours de validation !

Qualité de l'air, santé et salubrité publique

La pollution atmosphérique sera produite par le biogaz, par les gaz issus de la combustion des biogaz, par le traitement des lixiviats et par les particules mises en suspension par la circulation des véhicules.

Outre une gêne olfactive, les lixiviats peuvent être à l'origine d'émissions atmosphériques, par évaporation depuis les bassins de stockage et par le traitement in situ. Le référentiel ASTEE préconise la recherche d'informations auprès des constructeurs des équipements de traitement et recommande à titre qualitatif la prise en compte des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) d'Ammoniac et de Mercure.

Sur les risques liés à une exposition chronique, on sait que des riverains de sites souffrent des effets irritatifs de certains gaz émis, d'insomnie (gêne olfactive, nuisances sonores). Des oncologues posent un lien de causalité entre cancer et présence d'une décharge dans un rayon de cinq kilomètres.

Notons aussi l'effet cumulatif avec les autres activités industrielles présentes à quelques mètres : une carrière en exploitation et une autre en projet, sur les poussières de carrières, diverses études démontrent un risque pour la santé.

L'arrivée d'animaux détritvires générera des nuisances pour les riverains. De même que l'envol de déchets légers dans le maquis, sur la route suite au transport, au déchargement, ou transportés hors de l'enceinte du site par ces nouveaux oiseaux sont à considérer. Ajoutons les décharges sauvages qui fleurissent toujours aux abords d'une décharge « officielle ». Qui prendra en compte le nettoyage hors du site ?

L'environnement Humain et économique

L'impact est très localisé et ne concerne qu'une centaine d'habitations. Comparée au nombre d'habitations présentes dans le Golfe d'Ajaccio, ou plus sobrement au nombre de foyers qui seront desservis par cet équipement, cela reste faible.

1 /Sommes-nous une quantité négligeable ???

2 /Au-delà de la centaine d'habitations alentour, l'un des plus beaux golfes du monde subira également les nuisances. Les villages desservis par la 302 seront impactés et le tourisme déplacé. Cela est loin d'être faible !

3 /Le projet précise que l'origine des déchets proviendra des communes du bassin de vie d'Ajaccio non membre du Syvadec, pourquoi alors on nous oppose au nombre d'habitations présentes dans le Golfe d'Ajaccio ?

4 / La population des villages alentour s'accroît, ce qui induit que ces nouveaux habitants ont trouvé un intérêt résidentiel pour l'environnement actuel. Ces personnes ont choisi de vivre sur ce territoire, pour la qualité de vie, en contrepartie ils ont accepté les contraintes liées à cette ruralité : Eloignement des lieux d'activités (travail, commerces, écoles, administrations...) pas d'ADSL terrestre, beaucoup de zones blanches en téléphonie mobile, un réseau téléphonique, électrique et d'eaux souvent soumis aux pannes et aux aléas climatiques, avec des dépannages tardifs.

- L'affichage signalant l'ouverture de l'enquête publique sur le lieu de réalisation du projet a été apposée sur le portail en contrebas de la route, il n'est pas visible des voitures, que ce soit en montant ou en descendant.

Conclusion

Les dossiers d'étude d'impacts prennent un soin particulier à traiter l'effet visuel sous toutes ses coutures, c'est d'ailleurs un des points forts, comme si le fait de cacher atténuerait les risques et les nuisances d'une telle installation.

La règle du jeu que l'on nous propose est simple : Le choix d'un site à polluer contre le nombre d'habitants à défendre leur Santé et leur Environnement.

Nous ne sommes que de simples riverains qui défendent simplement notre lieu de vie, car nous savons qu'avec une nouvelle exploitation de ce genre, le secteur n'aura plus aucun attrait, il sera délaissé et le patrimoine sera dévalué.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que ce projet est inapproprié à cet endroit et nous vous demandons d'émettre un avis défavorable.

Bisinao le 19 avril 2013